

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

I- Comptes administratifs 2013 :

A- Commune :

Dépenses de fonctionnement : 178 946.16 €

Recettes de fonctionnement : 173 222.77 €

Le déficit de fonctionnement est dû à une opération budgétaire (transfert d'une somme d'un montant de 29 234 € du fonctionnement vers l'investissement) liée au transfert de compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

Dépenses d'investissement : 65 725.73 € (chaudière Mairie : 2 269.24 € ; tableau des cloches : 2 100.18 € ; ordinateurs bibliothèque : 3 501.29 € ; meubles bibliothèque : 8 168.17 € ; travaux sur bâtiment bibliothèque : 41 981.93 €)

Recettes d'investissement : 55 355.48 €

L'excédent total (incluant l'excédent reporté) se monte à 314 432.15 €

B- Service des eaux :

Dépenses de fonctionnement : 20 707.79 €

Recettes de fonctionnement : 27 313.69 €

Dépenses d'investissement : 37 112.79 € (dont rénovation réseau : 33 720.78 €)

Recettes d'investissement : 30 885.23 €

Le déficit total du budget eau se monte à 51 777.41 €, compensé par des restes à réaliser d'un montant de 135 000 € (avance de la commune).

C- CCAS :

Dépenses de fonctionnement : 718.45 €

Recettes de fonctionnement : 945 €

Excédent reporté : 1 428.11 € ce qui donne un excédent total de 1654.66 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

II- Approbation des comptes de gestion 2013, dressés par Monsieur Thierry ROC'H, Receveur Municipal :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Identiques aux comptes administratifs, ils sont adoptés à l'unanimité.

III- Compte administratif 2013 - commune- affectation du résultat d'exploitation :

Le Conseil Municipal,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de : 321 978.63 €

- Un déficit d'investissement de : 7 546.48 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement : 7 546.48 €

- Affectation à l'excédent reporté : 314 432.15 €.

IV- Compte administratif 2013 - service des eaux - affectation du résultat d'exploitation :

Le Conseil Municipal,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de : 31 015.68 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté : 31 015.68 €

V- Budgets primitifs 2014 :

A- Commune :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 475 271 € et en investissement à 321 068 €.

Principales dépenses d'investissement :

- achat de livres pour la bibliothèque : 21 000 €

- restauration de la chaire de l'église et sécurisation des statues : 5 000 €

L'affectation des sommes restantes est réservée au prochain conseil municipal.

B- Service des eaux :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 54 007 € et en investissement à 175 938 €.

La principale dépense d'investissement concerne la rénovation du réseau : 89 752 €

C- CCAS :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1654€

Les budgets primitifs 2014, présentés par le Maire pour la commune, le centre communal d'action sociale, et le service des eaux, sont adoptés à l'unanimité.